



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 28 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Stéphane LE FOLL annonce la mise en place d'un nouveau Programme Ambition bio et salue la croissance historique du développement de l'agriculture biologique

—

A l'occasion du séminaire international de l'Agence BIO, Stéphane LE FOLL, a annoncé la mise en place d'un nouveau Programme Ambition bio et sa présentation au mois d'avril 2017. Ce programme a vocation à accompagner le changement d'échelle de la bio en France, tout en assurant un développement créateur de valeur pour la filière et en fixant un objectif de 10% des surfaces agricoles en agriculture biologique d'ici à 2021.

Dès son arrivée au Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane LE FOLL a souhaité mettre en place, dans le cadre du « Projet agro-écologique pour la France » un « Programme ambition Bio », et décidé d'accompagner le développement de l'agriculture biologique, grâce à un doublement des soutiens à la bio pour la nouvelle période de programmation de la PAC (2014 – 2020).


Stéphane LE FOLL se félicite aujourd'hui de la forte progression de l'agriculture biologique. Le nombre d'exploitants bio s'élève désormais à plus de 32 000 contre 24 500 en 2012, soit une augmentation avoisinant les 30%. En parallèle, les surfaces exploitées en agriculture biologique sont passées de 1 million d'hectares en 2012 à plus d'1,5 million d'hectares en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 50%.

Afin de répondre à cette forte montée en puissance, qui traduit la volonté des agriculteurs de s'engager dans le sens de l'agro-écologie, Stéphane Le FOLL a mobilisé, au-delà de l'engagement initialement pris, 30M€ supplémentaires en 2015 et 50 M€ supplémentaires en 2016 sur le budget du ministère de l'Agriculture.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

En raison de retards de versement des aides liés à l'obligation européenne de réviser totalement le registre parcellaire graphique, le Gouvernement a décidé de mettre en place un apport de trésorerie permettant, pour 2016, de verser aux agriculteurs une avance sur le versement des aides à l'agriculture biologique qui interviendra fin mars 2017. Cette avance correspond, en moyenne à 80% du montant de l'aide définitive.